

MARES DE LA PAVOUYERE (MORMOIRON, 84)

REUNION PLAN DE GESTION – N°1

Mairie de Mormoiron, le 19 décembre 2017

Participants :

Patrick CHAVADA, adjoint au Maire de Mormoiron et délégué à l'EPAGE SOMV ;
Magali COMBE, chargée de mission au Département de Vaucluse ;
Bruno GANDON, conseiller municipal à Carpentras et vice-président de l'EPAGE SOMV ;
Grégoire LANDRU, chargé de mission zones humides et sites en gestion au CEN PACA ;
Marion MUSELET, service pilotage opérationnel des projets à la mairie de Carpentras ;
Mireille ORTUNO, adjointe au Maire de Mormoiron et déléguée à l'EPAGE SOMV ;
Hervé OUBRIER, technicien de rivières à l'EPAGE SOMV ;
Anthony ROUX, chargé de mission biodiversité et espaces naturels au SMAEMV ;
Philippe SCHOULLER, chargé de mission développement local à la Communauté de Communes Ventoux Sud.

Excusés :

Alain GUILLAUME, Président de l'EPAGE SOMV ;
Christine LAFOLIE, DDT ;
Max RASPAIL, Président de la Communauté de Communes Ventoux Sud ;
Régis SILVESTRE, Maire de Mormoiron ;
Jean-Philippe STRASBERG, chargé d'intervention à l'Agence de l'Eau.

Objet de la réunion :

**Présentation de la démarche pour l'élaboration du plan de gestion ;
Recueil des attentes des acteurs.**

1- PRESENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS DE LA DEMARCHE PLAN DE GESTION

M. OUBRIER présente l'EPAGE SOMV et dresse un historique du projet de conservation et de valorisation des mares de la Pavouyère :

- Juin 2012 : Sollicitation de l'EPAGE SOMV par l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de cette zone humide prioritaire ;
- Février 2015 : Décision favorable du Conseil syndical de l'EPAGE SOMV pour engager un projet sur le site (acquisition, gestion et ouverture au public) ;
- Juin 2017 : Acquisition à l'amiable de 4,7 ha à la SCI LAMY, conventionnement avec la mairie de Carpentras pour 1,6 ha ;
- Septembre 2017 : Labellisation du site Espace Naturel Sensible (ENS), conventionnement avec le CEN PACA pour la gestion du site ;
- 19 décembre 2017 : Première réunion du comité de gestion, démarrage de l'élaboration du plan de gestion.

SIÈGE SOCIAL :

CEN PACA
Immeuble Atrium Bât. B
4, avenue Marcel Pagnol
13100 Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

www.cen-paca.org

CODE APE : 9104 Z
N° SIRET : 340 747 047 00033

Membre de la
Fédération des
Conservatoires
d'espaces naturels

M. OUBRIER précise que l'acquisition des mares a été financée par l'Agence de l'Eau à 80%. Quant à l'élaboration du plan de gestion, elle est financée à 40% par l'Agence de l'Eau et 40% par le Département.

M. LANDRU présente ensuite le CEN PACA et la démarche Plan de gestion.

2- DISCUSSIONS

- **Projet d'Espace Naturel Sensible multi-sites (OSGAR : Ocres Sables Gypses et Argiles) :**

M. ROUX et Mme COMBE indiquent que le Département et le SMAEMV ont rencontré les maires de Bédoin, Blauvac et Mormoiron dans cette perspective. Le projet de la Pavouyère a une logique de cohérence avec l'ambition portée sur les différents sites patrimoniaux du territoire : la labellisation et l'action à la Pavouyère comme prémices d'une labellisation et d'une préservation effective sur l'ensemble de ces différents sites.

M. ROUX indique qu'un diagnostic global, financé au titre de la préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) du Mont Ventoux, est en cours d'élaboration par le SMAEMV, en vue d'affiner le périmètre d'intervention et la zone de préemption au titre des ENS et ainsi définir une stratégie d'intervention cohérente à but de préservation. Pour cela, le SMAEMV a mandaté le CEN PACA et le Conservatoire Botanique Méditerranéen pour réaliser des inventaires biologiques afin d'améliorer la connaissance de ces secteurs. La démarche se trouve facilitée à la Pavouyère par la récente acquisition de l'EPAGE SOMV, et son volontarisme à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette action. Il en va actuellement différemment sur les autres entités de ce « réseau de sites », d'où l'importance de rencontrer les communes pour déterminer les possibilités de portage. Est évoqué l'exemple du Parandier, propriété de la SPA, et bénéficiant d'un plan de gestion porté par le SMAEMV et le CEN PACA jusqu'en 2015. Son renouvellement est prévu pour 2018, au moyen de financements qui seraient mobilisés par le SMAEMV au titre de la préfiguration du PNR.

M. OUBRIER évoque également la mare des Roussans, propriété de la commune de Mormoiron pour partie, sur laquelle la maîtrise d'ouvrage pourrait se trouver facilitée à ce titre. Mme ORTUNO demande ce qu'il serait à entreprendre sur les Roussans.

Mme COMBE rappelle la possibilité, pour avancer dans la préservation des sites, de mettre en place un périmètre de préemption sur les différentes entités de ce complexe « multi-sites ».

M. CHAVADA demande s'il lui est possible de disposer d'une cartographie des sites qui pourraient intégrer l'ENS multi-sites OSGAR. M. ROUX lui répond par l'affirmative et précise que la commune de Mormoiron sera en effet sollicitée pour affiner les périmètres des différents sites dans le cadre du diagnostic global.

- **Education à l'environnement :**

M. OUBRIER interroge la mairie de Mormoiron sur ses souhaits pour le site de la Pavouyère. Mme ORTUNO répond qu'un sentier pédagogique pourrait être réalisé, et un programme de sensibilisation des scolaires mis en place.

M. ROUX rappelle que le SMAEMV propose un programme d'éducation à l'environnement et au territoire à destination des écoles primaires et des collèges. Un focus pourrait être envisagé sur l'ENS des mares de la Pavouyère.

M. GANDON dit qu'il serait lui aussi favorable à la mise en place d'une action éducative à l'intention des scolaires. Il évoque la possibilité d'étendre le projet pédagogique conduit par la mairie autour de la station d'épuration de la ville et la gestion de l'eau, aux notions de zones humides et de milieux naturels, qui pourraient trouver à la Pavouyère un support pédagogique pertinent.

M. GANDON propose d'associer les offices de tourisme pour la communication autour du site.

M. LANDRU suggère la possibilité d'associer au projet et notamment aux travaux les lycées agricoles, comme cela a été fait sur l'ENS de Belle-Île à Aubignan avec le lycée agricole Louis Giraud de Carpentras – Serres.

- **Autres usages :**

Sont évoqués le stationnement, les déchets, les sports motorisés ou encore la chasse. La commune ne fait pas état de problèmes particuliers. La chasse semble peu pratiquée sur le site.

M. ROUX souligne l'enjeu en matière de gestion forestière, notamment au regard du risque incendie important dû à la présence d'un peuplement de pins maritimes très dense. Une diminution de la masse combustible par des coupes est à étudier.

M. OUBRIER évoque le débroussaillage des bords de route, et la nécessaire coordination à trouver en la matière. Mme COMBE propose de se renseigner auprès du Service des routes du Département pour savoir qui de celui-ci ou du Syndicat Mixte Forestier est en charge de cet entretien.

M. GANDON et Mme MUSELET rappellent que la commune de Carpentras est également propriétaire de la partie située au Nord de la RD 942, sous convention avec le Syndicat Rhône Ventoux pour le captage des Sablons, et le souhait de la commune d'en assurer la préservation (en même temps que l'obligation réglementaire de protection du captage). Ils voient à ce titre d'un bon œil la démarche qui se met en place à la Pavouyère, et souhaitent que celle-ci soit menée à bien avec concertation.

Mme COMBE suggère de profiter du projet de plan de gestion sur la Pavouyère pour étudier avec le Syndicat Rhône Ventoux ce qu'il serait possible d'envisager de l'autre côté de la départementale.

Il est convenu que la prochaine réunion du comité de suivi de ce plan de gestion ait lieu en septembre, et compte un temps d'échange in situ.